

**DISTRICT SAONE ET LOIRE DE FOOTBALL
234 avenue d'Alembert – Zone Coriolis
71210 TORCY**

**Rapport du
commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

A l'assemblée générale du District Saône et Loire de Football,

- **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT SAONE ET LOIRE DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Comité de Direction le 05 octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

- **Fondement de l'opinion**

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

- **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne la détermination des produits issus de l'activité du District 71 et les charges liées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité de Direction arrêté le 05 octobre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du District. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

- **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction.

- **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A GUEUGNON,

L'AN DEUX MILLE VINGT,
LE DIX-NEUF OCTOBRE

AUDITIS

représentée par Sophie LABROSA



Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattaché à la CRCC de Dijon

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2020 12			Exercice N-1 30/06/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	774.82	774.82				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	21 535.76		21 535.76	21 535.76		
	Constructions	577 047.62	250 092.13	326 955.49	327 961.31	1 005.82-	0.31-
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	91 968.73	63 377.75	28 590.98	35 976.60	7 385.62-	20.53-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	195.56		195.56	195.56			
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total I	691 522.49	314 244.70	377 277.79	385 669.23	8 391.44-	2.18-	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	94 641.64	8 932.45	85 709.19	38 243.81	47 465.38	124.11
	Autres créances	100 397.33		100 397.33	130 915.28	30 517.95-	23.31-
Valeurs mobilières de placement	84 719.38		84 719.38	166 132.57	81 413.19-	49.00-	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	141 720.40		141 720.40	44 730.17	96 990.23	216.83	
Charges constatées d'avance (3)	1 702.85		1 702.85	1 988.41	285.56-	14.36-	
Total III	423 181.60	8 932.45	414 249.15	382 010.24	32 238.91	8.44	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 114 704.09	323 177.15	791 526.94	767 679.47	23 847.47	3.11	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/06/2020	12	30/06/2019	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	383 494.79		406 368.30		22 873.51-	5.63-
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	23 347.35-		22 873.51-		473.84-	2.07-
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	41 916.68		21 132.21		20 784.47	98.35	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	402 064.12		404 627.00		2 562.88-	0.63-	
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	11 913.00		14 819.00		2 906.00-	19.61-
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III	11 913.00		14 819.00		2 906.00-	19.61-	
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	221 574.86		270 000.00		48 425.14-	17.94-
	Emprunts et dettes financières divers	6 068.50		9 117.26		3 048.76-	33.44-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 245.44		6 914.24		668.80-	9.67-
	Dettes fiscales et sociales	95 565.53		53 671.19		41 894.34	78.06
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	48 095.49		8 530.78		39 564.71	463.79
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	Total IV	377 549.82		348 233.47		29 316.35	8.42
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	791 526.94		767 679.47		23 847.47	3.11

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

377 549.82 348 233.47

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2020	12	30/06/2019	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	232 901.21		265 970.74		33 069.53-	12.43-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	242 477.27		261 174.41		18 697.14-	7.16-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	13 437.49		12 862.99		574.50	4.47
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	1 129.65		1 743.40		613.75-	35.20-
Total I	489 945.62		541 751.54		51 805.92-	9.56-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	78 169.27		56 288.21		21 881.06	38.87
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	190 392.02		225 045.15		34 653.13-	15.40-
Impôts, taxes et versements assimilés	12 097.79		4 437.77		7 660.02	172.61
Salaires et traitements	159 670.52		197 112.71		37 442.19-	19.00-
Charges sociales	52 200.12		64 338.89		12 138.77-	18.87-
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	33 198.25		21 170.52		12 027.73	56.81
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions	1 332.75				1 332.75	
Pour risques et charges : dotations aux provisions			718.00		718.00-	100.00-
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	661.26		2 529.73		1 868.47-	73.86-
Total II	527 721.98		571 640.98		43 919.00-	7.68-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	37 776.36-		29 889.44-		7 886.92-	26.39-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2020	30/06/2019	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	317.90	145.94	171.96	117.83
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	317.90	145.94	171.96	117.83
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	4 821.32		4 821.32	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	4 821.32		4 821.32	
2. Résultat financier (V-VI)	4 503.42-	145.94	4 649.36-	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	42 279.78-	29 743.50-	12 536.28-	42.15-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	61 215.53	8 069.99	53 145.54	658.56
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	61 215.53	8 069.99	53 145.54	658.56
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	35 268.74	1 200.00	34 068.74	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 014.36		7 014.36	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	42 283.10	1 200.00	41 083.10	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	18 932.43	6 869.99	12 062.44	175.58
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	551 479.05	549 967.47	1 511.58	0.27
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	574 826.40	572 840.98	1 985.42	0.35
Solde intermédiaire	23 347.35-	22 873.51-	473.84-	2.07-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	23 347.35-	22 873.51-	473.84-	2.07-

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 791 526.94 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 489 945.62 Euros et dégageant un déficit de 23 347.35- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les activités du District ont été affectées par la crise sanitaire liée à la Covid-19 à partir de la mi-mars avec l'arrêt de la saison 2019/2020.

Le District a eu recours au dispositif d'activité partielle pour l'ensemble de son personnel à partir du 1er avril 2020. A ce titre et au 30 juin 2020, le District a enregistré une charge au titre des indemnités versées à ses salariés de 22 K€ et reçu une allocation de la part de l'Etat de 19 K€.

Les états financiers 2020 enregistrent également l'aide supportée par le District dans le cadre du fonds de solidarité national mis en place par la FFF, les Ligues et les Districts pour soutenir les clubs amateurs. Cette aide s'élève à 27 K€.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	775		
Terrains	21 536		
Constructions sur sol propre	528 570		10 941
Installations générales agencements aménagements des constructions	87 636		20 635
Matériel de transport	35 738		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	83 809		2 854
Emballages récupérables et divers	3 625		870
TOTAL	760 913		35 299
Autres titres immobilisés	196		
TOTAL	196		
TOTAL GENERAL	761 884		35 299

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			775	775
Terrains			21 536	21 536
Constructions sur sol propre		51 833	487 678	487 678
Installations générales agencements aménagements constr.		18 901	89 370	89 370
Matériel de transport			35 738	35 738
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		34 926	51 736	51 736
Emballages récupérables et divers			4 495	4 495
TOTAL		105 660	690 552	690 552
Autres titres immobilisés			196	196
TOTAL			196	196
TOTAL GENERAL		105 660	691 522	691 522

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	775			775
Constructions sur sol propre	214 763	19 448	51 833	182 378
Installations générales agencements aménagements constr.	73 482	2 641	8 409	67 714
Matériel de transport	17 042	4 000		21 042
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	66 528	7 000	34 926	38 602
Emballages récupérables et divers	3 625	109		3 734
TOTAL	375 440	33 198	95 168	313 470
TOTAL GENERAL	376 214	33 198	95 168	314 245

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	19 448				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	2 641				
Matériel de transport	4 000				
Matériel de bureau informatique mobilier	7 000				
Emballages récupérables et divers	109				
TOTAL	33 198				
TOTAL GENERAL	33 198				

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	87 192
Total	87 192

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	73 555
Autres dettes	46 322
Total	119 878

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 703
Total	1 703

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. La provision pour charge a été comptabilisée au titre de l'exercice pour un montant cumulé qui s'élève à 11 913 Euros.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	6 056
35 à 44 ans	21 à 30 ans	2 434
moins de 35 ans	plus de 30 ans	3 423
Engagement total		11 913

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- augmentation annuelle 1%
- turn over 1%
- taux d'actualisation 2,5%

	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			11 913
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour			